65e Année — N° 36
Le Numéro 10 CENTIMES
BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX, Grande-Rue, 71
TOURCOING, rue Carnot, 33
ABONNEMENTS 3 mois | 6 mois | 1 an
Belgique, Suisse, Italie... 8.» 15.50 30.»
France..... 8.» 16.50 32.»
Etats-Unis... 12.» 24.» 44.»

OUBLIER, C'EST TRAHIR — SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

65e Année — N° 36
MERCREDI 4 Février 1920
Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus
71, Grande-Rue, ROUBAIX
33, rue Carnot, TOURCOING

La Question du Pain au Conseil des Ministres

LES PIGEONS HÉROS DE GUERRE

Chevronnés, décorés, cités à l'ordre de l'armée, nos pigeons de guerre vont défiler sous nos yeux. La Société d'aviculture les présente après-demain au Grand-Palais. On s'y verra que les « as », ceux qui ont une histoire et sont de l'Histoire.

Dans les moments les plus critiques, quand il n'y avait ni routes, ni téléphones, ni signaux optiques, que tout n'était plus que tumulte et chaos, il restait encore un agent de liaison : le pigeon voyageur.

C'est par les messages dramatiques qu'il apportait que Verdun a pu suivre les efforts de l'héroïque garnison de Vaux. Le 4 juin 1916, vers midi, un pigeon blessé rentre au gîte. La dépêche qu'il porte est du commandant Raynal, enfermé avec ses 600 hommes épuisés, à bout de forces, de munitions et d'eau. « Tenons toujours, nous subissons attaques par les gaz et les fumées très dangereuses. Il y a urgence à nous dégager. Faites-nous donner de suite communication par Souville. C'est mon dernier pigeon. »

On se rappelle les combats livrés autour de la ferme de Thiaumont le 9 juin : des renseignements contradictoires étaient arrivés sur son occupation. En 20 minutes, grâce aux pigeons voyageurs, le commandement fut fixé d'une façon certaine.

L'ennemi s'efforçait d'enlever l'ouvrage de Froideterre ; le capitaine Dartigues, qui le commandait, ne pouvait communiquer que par pigeons-voyageurs. Le 23 juin 1916, il signalait que l'ennemi était à 500 mètres : à 10 heures, il annonçait l'encerclement du fort; à 11 heures, il rendait compte que la situation devenait de plus en plus critique, mais que l'esprit de la garnison était excellent et que tous lutteraient jusqu'au bout. Ainsi tenu au courant, le commandement prit ses dispositions et réussit à dégager l'ouvrage.

C'est par un pigeon voyageur que le gouvernement apprit à Paris la chute de Maubeuge. Ces messagers à la peine ont été à l'honneur. Ils ont reçu des « bagues de guerre » — c'est la Croix de guerre des pigeons. Vingt-neuf, au Grand-Palais, arboreront cet insigne dont ils ressentent probablement moins l'orgueil que l'incommodité. Mais leur obscure intelligence devine sans doute dans le regard qui les enveloppe le sentiment de gratitude que nous y mettons. Leur perspicacité, par ailleurs si merveilleuse, ne leur décelle-t-elle pas notre émotion, quand nous lisons ces états de service du pigeon matriculé 183 :

A trois reprises différentes, pendant la bataille de Verdun, a assuré, sous un feu violent, le transport rapide de messages très importants.

A notamment assuré les liaisons du commandant Raynal, défenseur du fort de Vaux, le 3 juin 1916, au moment où ses troupes investies étaient privées de tous moyens de communication, malgré les conditions atmosphériques les plus défavorables.

Comme nos soldats, ils ont eu leurs décorations posthumes. Ce diplôme de bague d'honneur est décerné au pigeon 787-15, du colombier de Verdun-Central :

Malgré les difficultés énormes résultant d'une intense fumée et d'une émission abondante de gaz, a accompli la mission dont l'avait chargé le commandant Raynal. Unique moyen de communication de l'héroïque défenseur du fort de Vaux, a transmis les derniers renseignements qui aient été reçus de cet officier. Fortement intoxiqué, est arrivé mourant au colombier.

A quel fait de guerre, sur un autre point de l'immense champ de bataille, se réfère cette citation méritée par le pigeon 2.006, du Colombier-remorque T.-S?

A trois reprises différentes, pendant la bataille sur l'Aisne, a assuré sous un feu violent, le transport rapide de messages importants.

A notamment annoncé, le 6 juin 1917, une forte attaque de l'ennemi en un point nommé et demandé des renforts en rapportant l'assurance que nos troupes tiendraient leurs positions coûte que coûte.

Dans les opérations de 1918, les pigeons-voyageurs se sont particulièrement distingués. Le 15 juillet, à l'attaque allemande de Champagne, malgré le bombardement violent auquel étaient soumis les arrières du front, les liaisons par pigeons-voyageurs ont parfaitement fonctionné. Grâce à elles, l'avance de l'ennemi a été suivie pas à pas. Dans la seule journée du 15, cinquante colombogrammes ont été reçus, dont douze dans un délai de 7 à 15 minutes. Ce même jour, aux opérations sur la Marne, un pigeon arrivait, épuisé, au colombier, les doigts de la patte enlevés par un éclat d'obus, mais porteur d'un message précieux qui permettait au commandant de riposter efficacement à une attaque ennemie.

Qu'allons-nous faire de ces oiseaux que nous rendent sacrés les missions qu'ils ont remplies. Souffrirons-nous qu'ils finissent d'une mort vile et brutale? N'ont-ils pas droit à une vieillesse paisible au colombier?

Edgar Quinet écrivait, dans son 15e Manifeste, en 1870 : « Le pigeon qui, le premier, a apporté la nouvelle de la formation des armées de secours ne nous a pas trompés. Je sollicite pour lui qu'il soit placé à perpétuité au bout du mât de la nef dans les armoiries de Paris. » On ne l'y mit point, mais il a son monument.

Quel autre Bartholdi ou quel autre Frémiet prendra l'initiative d'associer aux hommages à nos défenseurs l'oiseau que son merveilleux instinct fit, à son rang d'humble créature, un des ouvriers de la Victoire?

G. M.

INFORMATIONS

LA CRISE DU CHARBON A PARIS

Par suite du manque de charbon, 30 mille ouvriers de la banlieue parisienne chôment. Plusieurs usines électriques de l'Ouest-Lumière ont dû interrompre la fourniture de la force motrice.

UNE GROSSE ESCROQUERIE

On vient d'arrêter à Nice, un Russe, nommé Skrobecki, qui avait escroqué 200.000 fr. à une banque parisienne.

INCENDIE A TOULON

Toulon, 3 février. — Un incendie a détruit partiellement le magasin au dépôt des Douanes de l'administration des domaines, sur les quais du port.

LES QUOTIDIENNES

DEUX MANIFESTATIONS

Les amis et admirateurs de Paul Déroulède se sont rendus sur la tombe du grand Français, à l'occasion de l'anniversaire de sa mort. La Ligue des Patriotes, avec ses drapeaux et ses fanions, a défilé dans le modeste cimetière de Celle-Saint-Cloud. Ce fut simple et émouvant, comme il convenait à un pieux pèlerinage, à une cérémonie du souvenir. En attendant que le pays entier célèbre officiellement la mémoire de celui à qui notre génération doit d'avoir gardé intacte sa foi patriotique, il est bon que les fidèles disciples du célèbre professeur d'énergie nationale donnent l'exemple de la reconnaissance et de l'affection.

C'est ce louable sentiment que Maurice Barrès a traduit devant la foule des ligueurs en des paroles émues.

Le même jour, dans la banlieue parisienne, à Saint-Denis, se déroulait un cortège organisé par les socialistes pour célébrer leurs succès aux élections municipales.

Après le défilé, un meeting réunissait les militants dans une salle de théâtre. Sur la scène avaient pris place plusieurs députés du parti, encadrés des députés en disponibilité, c'est-à-dire des éclopés du suffrage universel. De nombreux discours furent prononcés. *Le citoyen Cachin fournit le morceau de résistance.* Il fit surtout l'apologie du bolchevisme.

« Là-bas dans l'Est, dit-il, se déroule une révolution prodigieuse, qui est en train d'avoir raison de ses derniers adversaires : les capitalistes internationaux. Depuis deux ans notre Parti est solidaire du mouvement russe ».

L'orateur rappela l'attitude des marins et des soldats français qui, dans un mouvement d'indiscipline, refusèrent de combattre les bourreaux du peuple russe, et il ajouta :

« S'il prenait la fantaisie aux gouvernements alliés d'organiser de nouveau une expédition là-bas, pas un Anglais ne partirait, nous affirment nos camarades d'outre-Manche. Quant à nous, nous ferons le nécessaire pour que pas un Français ne parte. »

Ainsi, tandis que des Français célébraient au pied d'une tombe les magnifiques et fécondes vertus d'un grand citoyen, amant passionné de la France et l'un de ses meilleurs serviteurs, d'autres Français osaient vanter, devant une foule abusée, les mérites d'un Lénine assassin et des bolcheviks ses complices! Et pendant que des patriotes s'inclinaient respectueusement devant le mausolée où repose l'homme qui permit à la France de vaincre parce qu'il lui apprit à se souvenir, des révolutionnaires portant l'écharpe des représentants du peuple, prêchaient la désertion et expliquaient la théorie de la crosse en l'air!

De quel côté se trouvaient, dimanche, les vrais amis des travailleurs. A Saint-Denis, avec les bolcheviks français qui cherchent à précipiter leur pays dans l'aventure soviétique, ou à Celle-Cloud, avec les continuateurs de l'œuvre patriotique de Déroulède, de l'œuvre sans laquelle nous n'aurions sans doute jamais eu la victoire et qui, dans l'avenir, nous assurera un rang honorable parmi les nations et la prospérité intérieure?

Maurice Aubert.

LES COUPABLES

LEUR LIVRAISON & LEUR JUGEMENT

Londres, 3 février. — Les Alliés sont unanimes et fermes à exiger qu'aucun des coupables de la grande guerre n'échappe au jugement.

La Conférence des ambassadeurs a arrêté le texte de la communication qui doit être faite au baron von Lersner, en lui remettant la liste des coupables réclamés à l'Allemagne par les Alliés.

PROCHAINE SOMMATION à la Hollande au sujet de Guillaume II

Les Alliés ne sont pas plus disposés à passer l'éponge sur les responsabilités du principal criminel, l'ex-kaiser Guillaume II, et la Hollande va bientôt savoir qu'ils n'admettent sur ce point ni subterfuge ni ajournement.

La réponse au dernier refus du royaume des Pays-Bas a été, en effet, discutée entre les représentants des Etats de l'Entente. Elle ne tardera sans doute pas à être communiquée au ministre de Hollande.

Il est plus que probable qu'à la demande même d'une des puissances qui, jusqu'ici, se montrèrent, sur d'autres points, les plus conciliantes envers nos ennemis, cette note envisagera, pour le cas où le gouvernement de La Haye persisterait dans sa résolution négative, des mesures aussi radicales que **la rupture des relations diplomatiques et le blocus maritime.**

Il faut ajouter que l' « Agence Reuter » dément cette sommation.

L'anniversaire de l'ex-Kaiser

Bâle, 3 février. — On mande de Berlin : Les « Nouvelles Politiques et Parlementaires » déclarent que le ministre de la Défense nationale a fait procéder à une enquête relative à l'information d'après laquelle l'anniversaire de l'empereur aurait été célébré dans certains détachements de troupes. Suivant ce journal, les chefs qui auraient abusé de leur pouvoir sur les troupes de la République en faveur de manifestations monarchistes, seraient licenciés de l'armée nationale.

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Le chef d'état-major de la marine. La Caisse des retraites des ouvriers mineurs. — Un Conseil national de la main-d'œuvre. — Le prix du pain

Paris, 3 février. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Poincaré.

Le président du Conseil a entretenu le Conseil de certaines questions de politique étrangère actuellement en cours.

Le ministre de la Marine a présenté à la signature du Président de la République un décret désignant l'amiral Salaun comme chef d'état-major de la marine.

Le ministre des Travaux Publics et le ministre du Travail ont fait approuver le texte d'un projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 25 février 1914 sur la caisse de retraites des ouvriers mineurs et tendant notamment à relever jusqu'à 1.500 francs leur pension de retraite et à 750 francs celle de leurs veuves.

Le ministre du Travail a fait signer un décret créant un Conseil national de la main-d'œuvre.

LA QUESTION DU PAIN

Le sous-secrétaire d'Etat du Ravitaillement a soumis à la signature du Président de la République, un décret déterminant le nouveau régime du pain applicable à partir du 1er mars 1920 :

La farine sera désormais vendue au prix de 93 francs le quintal, et le son à celui de 48 francs.

Des bons de pain donnant droit à l'achat quotidien de 400 grammes au prix réduit du 1er février 1920, seront distribués par les municipalités, aux catégories de personnes ci-après, sur leur demande :

1° Aux chefs de familles ayant au moins trois enfants à leur charge ou cinq enfants âgés de 16 ans au plus.

2° Aux veuves ayant au moins deux enfants à leur charge ou cinq enfants âgés de 16 ans au plus.

3° Aux réformés de guerre avec pension dont l'invalidité constatée est de 50 p. c. au moins.

4° Aux vieillards, infirmes et incurables, bénéficiaires de la loi de 1905.

Le Conseil examinera, dans une de ses prochaines séances, la question du blé pour la campagne de 1920. Il a décidé, dès à présent, que le prix actuellement fixé sera maintenu pour tous les blés provenant de la campagne de 1919.

LE VOYAGE DE M. CLEMENCEAU

Un vaste itinéraire
De l'Egypte aux Indes et au Japon

Paris, 3 février. — Interviewé, M. Wicart, compagnon de M. Clemenceau, a déclaré que l'itinéraire comporte les points suivants : Le Caire, Khartoum, la vallée du Nil, visite probable de la Syrie, de la Perse, des Indes et peut-être du Japon.

A son retour, M. Clemenceau restera dans sa maison de paysan qu'il a achetée au bord de la mer.

On dit aussi que M. Clemenceau visitera le Soudan et rentrera en avril à Paris.

La vie de M. Clemenceau en danger en Egypte

Le « Daily Express » apprend de Genève que de considérant comme faisant cause commune avec les Anglais, le docteur Auduf, l'un des chefs du parti nationaliste égyptien, a informé M. Clemenceau que sa vie était en danger en Egypte.

A LA CHAMBRE

L'heure légale sera avancée de 60 minutes, le 15 mars. — Des majorations pour les pensions civiles ou militaires. — Les transports par voies navigables.

Paris, 3 février. — La séance est ouverte à 14 h. 15, sous la présidence de M. Groussier, vice-président.

Les listes des membres élus par les groupes que l'« Officiel » a publiées ce matin, sont ratifiées sans discussion.

L'AVANCE DE L'HEURE LEGALE

La Chambre adopte sans débats, le projet de loi concernant l'avance de l'heure dans l'année 1920.

Art. 1er. — L'heure légale fixée par la loi du 9 mars 1911, sera chaque année, en France et en Algérie, avancée de 60 minutes le 15 mars à 23 h.

Le rétablissement de l'heure légale fixée par la loi du 9 mars 1911 aura lieu chaque année, en France et en Algérie, le 25 octobre, à 24 heures.

Exceptionnellement, pendant les années 1920 et 1921, un décret pourra modifier les dates d'application des dispositions ci-dessus, sans toutefois, que l'avance puisse être antérieure au 14 février, le retour à l'heure légale devant avoir lieu au plus tard, le 25 octobre à 24 heures.

Art. 2. — Pendant les années 1920 et 1921, le gouvernement est autorisé à prendre par décret, toutes les mesures qu'il jugera utiles en vue de restreindre et réglementer l'éclairage et la force motrice, pour obtenir des réductions dans la consommation du combustible.

La Chambre adopte le projet de loi tendant à convertir en crédits définitifs, les crédits provisoires de l'exercice 1919.

LES PENSIONS CIVILES ET LES PENSIONS MILITAIRES

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à attribuer des majorations aux titulaires des pensions civiles ou des pensions militaires d'ancienneté liquidées ou à liquider.

M. Groussier fait observer que si le Gouvernement fait une objection, il y aurait lieu de reporter le débat à une autre séance.

M. Emmanuel Brousse, sous-secrétaire d'Etat aux Finances, fait des réserves sur la discussion d'aujourd'hui.

M. Lugol, rapporteur, insiste pour la discussion immédiate, parce qu'il y a urgence à donner satisfaction aux petits retraités.

M. Groussier. — Nous pouvons toujours commencer la discussion. (Personne ne demande la parole dans la discussion générale).

MM. Bouyssou et Despax présentent un contre-projet majorant davantage les petites pensions.

Le projet de la commission prévoit pour les pensions d'ancienneté une majoration de : 100 p.c. pour la part jusqu'à 750 fr.; 50 p.c., pour la part entre 750 et 1.800 fr.; 25 p.c., pour la part entre 1.800 et 6.000 fr.

Le gouvernement combat l'amendement de M. Bouysson et Despax et M. Tranchant le soutient.

M. Raoul Péret déclare que la commission doit examiner à nouveau, le projet pour tenir compte de ce qu'il y a de juste dans les observations présentées aujourd'hui. Il en est ainsi décidé. La discussion viendra mardi.

LES TRANSPORTS

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la réquisition provisoire des transports par voies navigables.

M. Léon Blum demandant des explications sur la portée du projet, M. le Trocquer, ministre des Travaux publics, monte à la tribune.

Il expose qu'il ne s'agit pas de la main-mise de l'Etat sur les moyens de transport par eau et qu'il ne s'agit pas davantage de peser dans un conflit du travail, que le gouvernement s'emploiera à résoudre à l'amiable.

Depuis la grève de la batellerie, dit-il, il n'a été transporté que 4.000 tonnes de charbon au lieu de 4 millions.

Le gouvernement ne peut laisser mettre en péril la vie économique du pays, il faut que nous transportions les 613.000 tonnes de charbon qui sont à livrer.

Le ministre donne des détails sur la situation des stocks de charbon à Paris, pour établir l'urgence de ravitailler la capitale.

Le rapporteur, **M. Tinguy du Pouet**, invite la Chambre à voter d'urgence, les mesures proposées par le gouvernement.

Le projet est ensuite adopté.

La séance est levée à 15 h. 10. Séance jeudi. Discussion des interpellations sur la politique extérieure.

Graves événements en Turquie

Les troupes françaises aux prises avec les nationalistes turcs

Après le pillage des dépôts d'armes français de Gallipoli, les nationalistes turcs se sont mis officieusement en guerre avec la France dans les districts d'Aïntab et de Marash.

Des bandes nationalistes ont attaqué traîtreusement et massacré plusieurs officiers et soldats français et ont forcé les troupes françaises à évacuer Marash et la ville d'Aïntab, tandis que les populations françaises en armes se réfugiaient sur les hauteurs qui dominent Aïntab.

Au commencement de la semaine, les Français, ayant reçu des renforts, attaquèrent les nationalistes, emportèrent d'assaut leurs casernes et marchèrent sur Marash, en forçant les Turcs par le tir de leur artillerie, à abandonner quatre villages fortifiés.

Une partie d'Aïntab est brûlée.

LES BOLCHEVISTES

Le gouvernement des Soviets et la Pologne

Varsovie, 3 février. — Le gouvernement des Soviets vient d'adresser au gouvernement polonais, une note qui contient des propositions formelles de paix.

Cette note déclare que le Conseil des commissaires du peuple a toujours reconnu l'existence de l'Etat polonais, promet que les troupes rouges ne franchiront pas le front actuel de la Russie Blanche, et termine en exprimant l'espoir que toutes les questions litigieuses seront solutionnées amicalement. La Pologne croit à un piège.

LA QUESTION DU CHARBON

Une réunion des maires de l'arrondissement à l'Hôtel de Ville de Lille

Les maires de l'arrondissement de Lille se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Lille, pour examiner la question du charbon dans le Nord.

Plus de vingt maires étaient présents.

LES VŒUX

M. Creton, adjoint au maire de Lille, a ouvert la séance par la lecture d'un rapport qui résume la situation actuelle. Il a déposé les conclusions suivantes :

Au nom du département du Nord libéré et d'un commun accord, nous demandons à M. le ministre du Ravitaillement qu'il veuille bien prendre en considération toutes les difficultés rencontrées journellement, pour le relèvement de notre commerce et de notre petite industrie, et qu'il tienne compte des souffrances et des privations subies par la population pendant quatre années passées sous le joug de l'ennemi :

Nous demandons que notre département du Nord libéré soit exonéré de la taxe, que les charbons de notre région nous soient répartis de préférence et que ceux d'importation soient dirigés sur les régions qui avaient leur liberté d'action pendant la guerre.

Nous demandons également que les attributions faites aux communes soient réalisées et expédiées plus régulièrement.

Nous nous permettons d'attirer l'attention de M. le ministre sur les gros manquants qui existent sur tous les envois de charbon d'importation.

Il est matériellement impossible aux réceptionnaires de pouvoir constater les poids à la réception de ces wagons, attendu qu'il n'y a pas de bascule dans les gares et que les employés de la Compagnie refusent de reconnaître les manquants au déchargement.

ARRIVAGES INSUFFISANTS

Les maires reconnaissent l'insuffisance des arrivages de combustible et protestent contre les manquants constatés à leur réception.

M. Delory, maire de Lille, demande que chaque commune dresse un tableau de l'insuffisance de ses contingents reçus depuis trois mois, en y notant les manquants.

LE CHARBON ANGLAIS

Le contingent de charbon promis pour le mois de janvier au département était de 72.000 tonnes. Il n'a été reçu que 23.000 tonnes de charbon français et 20.665 tonnes de charbon anglais, d'où un déficit d'un tiers.

Le prix du charbon anglais est trop élevé, et 50 p. 100 de ce combustible a été acheminé vers le Nord.

M. Catoire réclame l'alimentation du Nord en charbons français et belges et l'envoi du charbon anglais dans l'intérieur.

DANS LES PETITES COMMUNES

M. Potié fait observer que la proportion établie à Lille entre la petite industrie et les foyers domestiques, est inapplicable dans les communes.

Le maire d'Hellemmes annonce que le tableau de contingentement des communes va être revisé.

DES AVANCES DE L'ETAT

M. Delory propose de demander aux parlementaires des régions sinistrées une démarche collective pour obtenir de l'Etat des avances qui permettraient de solder les différences de prix de revient entre le charbon anglais et le charbon français.

L'assemblée accepte cette proposition et donne son adhésion à la pétition qui sera adressée, d'accord avec la Chambre de Commerce de Lille, à la Compagnie du chemin de fer du Nord, à l'effet de rétablir dans les gares des bascules pour contrôler les manquants qui se produisent sur chaque envoi.

La réunion a pris fin par la demande de M. Potié de réserver le transport exclusif du charbon par chemin de fer, aux communes dépourvues de canaux, et sur une proposition du maire de Wattignies pour l'établissement d'un prix unique pour le département.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

Les employés de banque

La situation reste inchangée. Le nombre des grévistes est le même que celui publié hier.

Vers midi, une cinquantaine de grévistes s'étaient rassemblés à l'angle de la rue de la Gare et de la Grand'Place et huèrent, à leur passage, les employés qui continuaient à travailler. Leurs protestations s'adressaient surtout aux employés étrangers que certaines banques avaient fait venir pour assurer le bon fonctionnement des divers services.

Contrairement à ce que nous avons publié, aucun employé n'est en grève chez M. Marius Leclercq, agent de change.

A DUNKERQUE

Les cabaretiers refusent la vente de la bière

Les patrons brasseurs de Dunkerque, à la suite de l'augmentation des salaires de leurs garçons brasseurs, ont augmenté de 3 francs le prix de l'hectolitre de bière.

Mais le syndicat des débitants de boissons a refusé d'accepter la bière à un prix ainsi majoré, et a décidé, si la bière n'est pas délivrée aux anciens prix, de ne plus la vendre aux consommateurs.

Le personnel des transports parisiens a obtenu satisfaction

Paris, 3 février. — Le personnel des transports parisiens (tramways et omnibus), satisfait des avantages qui lui ont été accordés, ne se mettra pas en grève.

LES AFFAIRES D'INTELLIGENCES AVEC L'ENNEMI

Une mise en liberté provisoire

Lucien Sauvage, rue Basse, à Lille, qui avait été arrêté sous l'inculpation de dénonciations, a été mis en liberté provisoire.

« La Dame Blonde ». — Blanquart fait une demande de mise en liberté provisoire

Louis Blanquart, impliqué dans l'affaire de la « Dame Blonde », a déposé une demande de mise en liberté provisoire, afin, dit-il, de régler différentes affaires de famille et de chercher certains documents nécessaires pour sa défense.

L'instruction de l'affaire Casellari

Le premier Conseil de guerre examine actuellement les pièces de comptabilité de l'agence policière « Le Sphynx », que fonda à Lille, Casellari, avec Thumerel et Chapuis, comme principaux commanditaires.

En présence de Me Decaux, son défenseur, Casellari sera confronté avec Thumerel et Chapuis au sujet de cette agence.

Acquittée

Marie Philippa, femme Debarge, 24 ans, habitant Hem, qui était inculpée de correspondance avec l'ennemi, est acquittée. On l'accusait d'avoir dénoncé aux Allemands, par vengeance, un homme qui l'avait insultée.

Défenseur : Me Gayet.

Mise en liberté provisoire

Le capitaine Vergriete a mis en liberté provisoire le nommé Valcke Gustave, de Neuville-en-Ferrain, inculpé d'intelligences avec l'ennemi. Cette liberté est limitée à dix jours que le capitaine a octroyés à Valcke pour l'enterrement d'un de ses enfants.

DERNIÈRE HEURE

LE BANQUET DE « LA PLUS GRANDE FAMILLE »

DISCOURS DE M. ISAAC, MINISTRE DU COMMERCE

Paris, 3 février. — L'Association de « La plus Grande Famille » dont le président est M. Isaac, ministre du Commerce, a donné aujourd'hui un déjeuner en l'honneur de M. Breton, ministre de la Prévoyance sociale. Un grand nombre de membres du Conseil supérieur de la natalité, d'adhérents et d'amis de « La plus Grande Famille » et d'autres Ligues, ont pris part à cette réunion.

On remarquait parmi les personnalités présentes, aux côtés de M. Isaac et de M. Breton, MM. Landry, ministre de la Marine ; Lefebvre du Prey, vice-président de la Chambre ; Louis Dubois, Duval-Arnould, René Lefebvre, Lenail, Cautru, le pasteur Soulier, députés ; Ambroise Rendu, conseiller municipal de Paris; le docteur Jacques Bertillon, Hordner, président de la Société des Ingénieurs civils ; le marquis de Vogüé, président de la Société des Agriculteurs de France ; Georges Lemoine, de l'Institut.

M. François Marsal, ministre des Finances, et le général de Castelnau s'était fait excuser.

Paris, 3 février. — Au déjeuner de « La plus Grande Famille », M. Isaac, ministre du Commerce, a prononcé un discours, se félicitant de l'entrée au ministère d'un certain nombre de bons défenseurs de la Ligue.

Si la Ligue est si ardente à défendre les droits des familles nombreuses, c'est parce que leur intérêt est lié étroitement à l'intérêt général du pays.

M. Isaac a félicité M. Breton, ministre de l'Hygiène, de la création du Conseil supérieur de la natalité. Enfin, le ministre du Commerce s'est prononcé en faveur du vote familial.

UNE REUNION DES MEMBRES APPARTENANT A LA REGION DU NORD

Paris, 3 février. — A l'issue du déjeuner de « La plus Grande Famille » auquel assistaient trois membres du gouvernement, M. Isaac, ministre du Commerce ; M. Breton, ministre de l'Hygiène et de la Prévoyance sociale ; M. Landry, ministre de la Marine, a eu lieu une réunion des membres de « La plus Grande Famille », appartenant à la région du Nord de la France.

Au cours de cette réunion, il a été émis le vœu que toute la presse du Nord veuille bien adopter le concours des « Grandes Familles » du Nord aux Armées, afin que le témoignage d'admiration et de gratitude qui doit être offert aux familles du Nord qui ont eu le plus grand nombre de fils aux armées soit un hommage de tout le Nord, libéré grâce à l'héroïsme des nombreux enfants de ces familles, que la journée des mères fasse choix pour sa manifestation dans le Nord du même jour que celui de la distribution des prix donnés au concours des « Grandes Familles », de façon à ce que durant la même journée, le Nord célèbre ses familles nombreuses et les admirables mères de ces familles.

RÉUNION DU CONSEIL DES AMBASSADEURS

La livraison des coupables

Paris, 3 février. — Le Conseil des ambassadeurs s'est réuni, ce matin, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Jules Cambon. Il a approuvé le texte de la note qui sera remise au baron von Lersner, chef de la délégation allemande, au sujet de la livraison des coupables par l'Allemagne.

Puis, la Conférence a pris connaissance du projet de note qui sera adressée à la Hollande en réponse à sa dernière communication relative à l'extradition du kaiser. Cette note sera soumise à l'approbation des chefs des gouvernements alliés avant d'être remise au gouvernement néerlandais.

Le général Niessel a rendu compte de sa mission dans les pays baltiques. Il a remis un rapport qui sera envoyé, à fin d'examen, à la commission des pays baltiques.

La prochaine séance aura lieu vendredi matin.

LES COUPABLES

L'irritation en Allemagne

Bâle, 3 février. — On mande de Berlin : L'irritation produite par la demande de livraison des coupables s'accroît dans toute l'Allemagne. Des assemblées tenues à Dresde, Magdebourg et dans d'autres villes de province, ont élevé des protestations contre les livraisons exigées.

La liste remise à Von Lersner

Paris, 3 février. — Le secrétaire de la Conférence a fait parvenir ce soir, à M. de Lersner, la liste des coupables dont la livraison est réclamée à l'Allemagne par les Alliés.

LE VOYAGE DE M. CLEMENCEAU

L'arrivée à Marseille

Marseille, 3 février. — M. Clemenceau est arrivé à 11 heures à Marseille. Il a été salué par le préfet et par M. Flaissières, sénateur-maire de Marseille, le général Munro, le commandant Sibont, chef d'état-major de l'amirauté, représentant l'amiral Bocussen.

Une foule nombreuse a acclamé chaleureusement M. Clemenceau, qui s'est rendu, en compagnie du préfet, à bord du « Lotus », où une réception a eu lieu cet après-midi.

L'ancien président du Conseil a quitté Marseille

Marseille, 3 février. — M. Clemenceau est descendu à terre et a déjeuné à Marseille. A 15 h. 30, M. Clemenceau est revenu, au milieu des ovations d'une foule nombreuse, à bord du « Lotus ». Il a été salué par le directeur de la Compagnie des Messageries maritimes.

Après s'être entretenu quelques instants avec M. Flaissières, M. Clemenceau a pris congé des personnalités qui avaient tenu à venir lui offrir leurs souhaits. A 4 h. 20, cet après-midi, le « Lotus » prenait la mer.

LE PRIX DU PAIN

LES DISPOSITIONS DU DECRET

Paris, 3 février. — Au sujet du prix du pain, on croit savoir que le décret actuellement signé qui va régler cette question contiendra également les dispositions suivantes : « Les blés indigènes continueront d'être payés 73 fr. à la culture et seront rétrocédés comme les blés étrangers, c'est-à-dire à 76 fr. à la minoterie. »

Le prix du pain sera fixé sur ces bases par chaque préfet pour son département. La fourniture de farines panifiables sera supprimée aux pâtissiers à partir du 20 février ; le prix de cession de la farine pour la biscuiterie, la fabrication du pain de luxe, du pain de régimes et des pâtes alimentaires, sera vraisemblablement augmenté.

LA RÉQUISITION DU MATÉRIEL AUTOMOBILE

Paris, 3 février. — Le ministre des Travaux publics a déposé un projet autorisant la réquisition civile du matériel et des locaux autres que ceux de la voie ferrée nécessaires à l'exécution des transports en cas d'interruption dans l'exploitation des voies ferrées. Il s'agit de la réquisition du matériel automobile.

Aux Assises de la Seine

UNE FEMME, ORIGINAIRE DU NORD, ACCUSÉE D'INFANTICIDE, EST ACQUITTÉE

Paris, 3 février. — La Cour d'assises de la Seine a acquitté, aujourd'hui, une dame Fortier-Aubert, âgée de 37 ans, originaire d'Anor, près Hirson, qui était accusée d'infanticide. Pendant l'audience, elle n'a cessé de protester de son innocence.

LES CHEMINOTS

Un congrès extraordinaire des syndicats

Paris, 3 février. — Le congrès extraordinaire des syndicats de chemins de fer des réseaux d'Etat, s'est ouvert aujourd'hui, rue Grange-aux-Belles.

La séance a été consacrée à la discussion de la nationalisation et de la participation des commissions paritaires au sein des conseils d'exploitation des réseaux. Plusieurs délégués minoritaires sont venus assurer que la collaboration avec les directeurs des Compagnies paraît préjudiciée à la bonne marche.

M. Bidegarray, secrétaire général de la Fédération, a pris la parole et soutenu l'opinion contraire. La discussion sur cette question est close; les congressistes repoussent, par appel nominal, le principe de la participation aux commissions paritaires.

L'EMPIRE DES AIRS

UN ACCIDENT D'AVIATION AU MAROC

Meknès, 3 février. — Un avion de l'escadrille de Meknès, au retour d'une reconnaissance, est tombé en flammes et s'est écrasé sur le sol, à 3 kilomètres au sud du poste de M'Rirt.

Un détachement du poste a effectué une sortie pour se porter au secours de l'aviateur, mais les soldats ont été arrêtés par les insoumis qui ont blessé un tirailleur.

LE SENAT BELGE INVALIDE UN CERTAIN NOMBRE DE SENATEURS SOCIALISTES

Bruxelles, 3 février. — Après une discussion qui s'est prolongée pendant plusieurs séances, le Sénat a invalidé un certain nombre de sénateurs socialistes d'Anvers, Mons, Gand et Bruxelles, qui ont été proclamés élus aux dernières élections, bien que n'ayant pas le nombre de voix prévu par la Constitution.

LE PREMIER TRANSPORT DE MARCHANDISES POUR LA RUSSIE

Bâle, 3 février. — On mande de Berlin : Des journaux annoncent qu'à la frontière russo-chinoise, un armistice de deux heures a été conclu entre les représentants anglais et russes, pour permettre le passage du premier transport de marchandises à destination de la Russie.

MINISTRES AUTRICHIENS A PARIS

Les ministres autrichiens des Finances et de l'Alimentation, qui avaient demandé à être entendus par le Conseil des Ambassadeurs au sujet de la situation en Autriche, ont été invités à venir à Paris.